

*JOURNAL*



*MUNICIPAL*



*ANNEE 2017*



*COMMUNE DE MONPLAISANT*



***JEAN-BERNARD LALUE***

***Maire de Monplaisant***

***et les membres du Conseil Municipal***

***Ont le plaisir de vous inviter à la présentation des  
vœux 2018***

***LE DIMANCHE 7 JANVIER A 15H***

***à la salle polyvalente***

***avec remise des cadeaux aux enfants et aux aînés  
de la commune suivi d'un goûter***



***PS : les cadeaux non distribués ce jour-là pourront être retirés à la mairie  
jusqu'au 1<sup>er</sup> février***



## *Le Mot du Maire*

Je ne peux commencer sans avoir une pensée pour Jean-Claude Gamot, qui nous a quitté, il y a quelques mois : maillon important de la commune en tant que conseiller municipal, président de la bibliothèque et fervent bénévole au comité des fêtes. Ce journal qu'il avait plaisir à distribuer lui est dédié.

Chaque fin d'année, la municipalité édite son journal. Je tiens à souligner la qualité du travail réalisé par les rédacteurs que je remercie pour l'investissement et leur disponibilité.

Il me donne l'occasion de dresser un bref bilan de nos actions : l'avancement des différents travaux entrepris et réalisés sur l'année :

- aménagement du parking de la mairie : la castine a été remplacé par un enduit tri couche,
- revêtement bi-couche sur une partie de la route du Moulin de Bosredon au lieu-dit "Le Calme",
- point à temps sur une partie de notre réseau routier,
- fin de la restauration du préau.

Après ce tour d'horizon de notre investissement dans des opérations qui engagent l'avenir de notre commune, je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble du conseil municipal pour être à mes côtés et leur implication dans la vie du village.

Mais tout élu que nous sommes, que serions-nous sans nos secrétaires ? Merci pour votre travail quotidien au service non seulement des élus, mais aussi auprès des habitants de la commune.

Merci aux conjoint(e)s, pour leur patience, leurs nombreuses soirées seul(e)s et qui nous permettent de réaliser au mieux nos engagements.

Enfin dans ce "mot du Maire", je m'adresse à toutes les associations de la commune.

Elles sont un élément vital de notre vie communale et je sais qu'être bénévole peut être difficile car il n'est pas toujours aisé de donner de son temps.

Dans cette époque où les compliments sont délivrés au compte-gouttes, je me permets de vous faire part de la remarque que j'entends souvent : "A Monplaisant, il s'y passe

beaucoup de choses !".

Cela fait naturellement plaisir, j'encourage et remercie bien chaleureusement toutes celles et ceux d'entre vous qui s'investissent dans nos associations, dont les activités sont régulièrement relayées par la presse. J'associe ses remerciements auprès de notre correspondant.

Le dynamisme de ce réseau associatif est en même temps un signal fort pour toutes celles et ceux qui peuvent s'interroger sur leur prochain lieu de résidence et accorder une priorité à un environnement calme et serein.

Trois nouvelles familles ont choisi de s'installer dans notre commune.

Faut-il y voir là l'attractivité et la qualité de vie de notre village ?

Aux nouveaux qui se préparent à nous rejoindre en construisant ou achetant une maison, je leur souhaite la bienvenue.

Il est temps de vous présenter, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Une pensée pour ceux qui souffrent pour diverses raisons, voyez en cette nouvelle année, une année d'espoir...

Nouvelle année, nouveaux challenges, nouveaux projets et bien sûr des rêves, plein de rêves qui nous permettent de nous évader dans les moments difficiles et profitons de ce que la vie nous offre...

Pour terminer mes propos, je vous précise que la cérémonie des vœux, à laquelle vous êtes tous cordialement invités, petits et grands, se tiendra le 7 janvier 2018 à 15h à la salle polyvalente.

Bonne lecture

Lalue Jean-Bernard

*Un village, des vies*

*Elles nous ont montrées leurs premiers sourires*

*Elles sont nées :*

*- le 29 mai Nelma MESSAUSSIER*

*- et le 20 juillet Clémence Claire DA SILVA MARTINS*



*Bienvenue à nos Monplaisanaises*

*Ils se sont passé la bague au doigt*

*Ils se sont unis,*

*- le 15 juillet Carine Léonce Marie DURAN et Laurent PICAUD*

*- le 2 septembre Sally Susan louise JAMES et Thierry Philippe Adrien DUC*



*Tous nos vœux de bonheur les accompagnent*

## Ils nous ont quittés

*Le 23 février Mr PRADERIE André Armand Roger*

André, époux de Marie Amouroux, première maire-adjointe de Monplaisant, avait une passion pour le rugby, en particulier, pour les Sangliers de Belvès qu'il a accompagnés pendant des décennies, notamment comme trésorier. C'était aussi grâce à lui que le 11 novembre 2015, Monplaisant honora Sem-Gallet, joueur aux multiples engagements sportifs et rugbystiques, dont le stade de Belvès porte le nom. André, érudit local, ne manquait pas, par ailleurs, d'anecdotes de la vie locale, tant monplaisanaises que mouzenssoises, qu'il se plaisait à parfaire.



*Le 11 juin Mme TEILHAUD veuve FAYOLLE Marguerite Marie Alice*

Marguerite-Marie Theilhaud-Fayolle était la dernière "filateuse" de la Nauze. À Belvès, elle disposait d'une petite échoppe dans la rue Jacques Manchotte, pour le commerce de la laine. Modeste et discrète, elle a rejoint son époux Jacques qui nous a quittés en 2015.



*Le 19 septembre Mr GAMOT Pierre André Jean-Claude*

Jean-Claude naquit dans la maison familiale de Gaussens, le 8 avril 1953, où il a toujours vécu, assurant la continuité de ses parents Simone et Marcel. Cet humaniste, dont la discrétion était remarquée par tous, ne comptait que des amis. Passionné par le patrimoine monplaisanais, il s'activa, il y a quelques années, dans les travaux de maintenance du patrimoine culturel. On avait toujours plaisir de le rencontrer lors des diverses animations monplaisanaises, notamment lors de la fête votive annuelle où il participait beaucoup à la tenue du rampeau



*Le 1er novembre Mme CABANEL veuve BERNARDIN Suzanne*

Suzanne Cabanel a vécu la majeure partie de sa vie à Belvès, où elle avait épousé Pierre Bernardin et tenu avec lui une épicerie devenue le premier libre-service du village. Elle a été une de ces inoubliables petites mains créatives qui, par son savoir-faire, a beaucoup apporté à la vie festive. Nous garderons en mémoire la coquetterie innée de Suzanne, sa bonne humeur face aux turpitudes du quotidien, son joli sourire et son écoute. Sans oublier sa générosité et son investissement pour ses chats qu'elle affectionnait.



*Le 4 décembre Mr DE GOITI Gérard :*

Issu d'une famille de 13 enfants, il passa une grande partie de sa vie à Monplaisant où il s'installa pour exercer son métier de mécanicien-tôlier au Bas de la Côte. Fier de ses origines basque-espagnol, il affectionnait la vie culturelle de cette région. Ce grand travailleur discret et consciencieux laissera l'image d'un homme droit et honnête



*Toutes nos condoléances à leurs familles*

# IN MEMORIAM

JEAN CLAUDE GAMOT

Jean-Claude nous a quittés dans sa 65ème année. Conseiller municipal et adjoint pendant plusieurs mandats avec Paul Salanier, il fut réélu après une pause de quelques années en 2014.

Jean- Claude, toujours dévoué, était celui qui s'occupait des fleurs à l'église, servait aux repas organisé par le Comité des fêtes, alignait les quilles pour la fête, était président de la bibliothèque, jouait aux cartes avec tous au club du 3ème âge, cultivait ses légumes avec passion, chassait les palombes avec patience et s'occupait avec courage et force de sa maman handicapée.

*Ô, combien de précieux souvenirs laisse-t-il à tous ceux qui l'ont côtoyé.*



*Jean-Claude l'animateur du rampeau et son ami Maurice*



## INFORMATIONS MUNICIPALES

**La mairie est ouverte le :** le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 13h à 17h

**Coordonnées :** téléphone/fax : 05.53.29.02.41 // Maire : 06.38.93.51.63

**Email :** mairie.monplaisant@free.fr

**Site internet :** www.monplaisant.fr

**Tarifs location salle polyvalente :**

- 160 € pour personnes extérieures
- 100 € pour habitants de la commune
- 50 € pour les associations extérieures

## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

*Nous vous proposons de retrouver les grands thèmes abordés cette année au cours des différents conseils municipaux. Néanmoins, n'hésitez à consulter notre site internet : [www.monplaisant.fr](http://www.monplaisant.fr)*

## CIMETIERE

Une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est en cours pour permettre de prolonger la durée d'exploitation du cimetière communal.

Le Conseil municipal a autorisé Mr le maire à signer la proposition du groupe Elabor pour un coût total de 23500 € sur 3 ans.

Cette procédure concerne les concessions qui ont cessé d'être entretenues. Une liste des concessions concernées est affichée au cimetière et à la mairie.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à s'adresser à la mairie pendant les heures d'ouverture.

## FISCALITE COMMUNALE

Cette année, notre fiscalité a subi une hausse. Elle représente une somme de 5 000 euros réparti sur les quatre taxes.

Elle est dû à :

- reprise et entretien de 30% des routes communales suite à une décision unanime de la part de la Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Besed. Coût pour la commune : 19 548 euros pour travaux neufs et point à temps et 3000 euros de fauchage.
- programme d'enfouissement des réseaux eaux prévu sur trois années sur les secteurs de Fongauffier, Fleurat et le Bourg. Coût prévisionnel par an : 10 000 euros.
- travaux de sécurisation sur la D 710 au lieu-dit Vaurez afin de ralentir la vitesse : devis en cours.
- installation d'un radar pédagogique à Fongauffier. Le coût de 3 000 euros sera réparti à part égales entre les communes de Monplaisant et Sagelat.
- augmentation du temps de travail de l'entreprise Roques pour l'entretien et l'embellissement de la commune : + 3 000 euros
- baisse des dotations de l'état
- hausse de l'entretien courant des bâtiments communaux (visite de sécurité périodiques : cloches de l'église, extincteurs, défibrillateur....)

## DEMARCHAGE PAR TELEPHONE OU A DOMICILE

Nous vous rappelons que la mairie ne cautionne en aucun cas ce dernier.

Si des démarcheurs se présentent comme recommandés par la mairie, soyez vigilants avant de signer quoi que ce soit.

Demandez conseils et temps de réflexion avant de vous engager dans des dépenses qui pourraient être disproportionnées en regard du service rendu : le démarchage à domicile donne parfois lieu à de véritables abus.

A savoir, vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter de votre engagement. Le démarcheur doit vous donner un exemplaire du contrat que vous venez de signer. Ne payez jamais rien avant l'expiration du délai de rétraction.

## BRULAGE DES DECHETS VERTS

Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré obligatoirement au minimum trois jours avant la date prévue : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017.

Un imprimé de déclaration de brûlage des déchets verts est à demander auprès de la mairie qui le transmettra à la gendarmerie et au service départemental de secours.

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées.

## REGLES D'URBANISME

Un guide méthodologique conçu par la Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède est à votre disposition à la mairie.

### AUTORISATIONS D'URBANISME

Selon votre projet, construction nouvelle, extension ou travaux sur l'existant une de ces deux Autorisations D'urbanisme est à déposer en mairie:

□ **DP** : Déclaration Préalable pour :

- création de surface extérieure de 1m à 20m<sup>2</sup>,
- ravalement ou/et modification de façade,
- changement de destination des locaux existants,
- piscine

délai d'instruction 1 mois

□ **PC** : Permis de Construire pour :

- construction nouvelles,
- agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes
- construction de tout bâtiment à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou bureaux.
- changement de destination avec modification de structure porteuse ou de façade.

Délai d'instruction : 2 mois

A l'issue de ces délais, une absence de réponse de la part de l'administration entraîne un accord tacite. Cette dernière dispose d'un mois à partir de la date du dépôt de dossier pour vous notifier les pièces manquantes et prolonger le délai indiqué. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans. A la fin des travaux, vous devez déposer une déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) en mairie.

## PROGRAMMES D'AIDE POUR L'HABITAT

Ces aides s'adressent aux particuliers propriétaires bailleurs ou occupants.

- L'ANAH : Agence Nationale de l'Habitat propose des aides financières sous conditions de ressources, pour l'amélioration de l'habitat, l'adaptation du logement aux situations de l'handicap et de vieillissement, la lutte contre la précarité énergétique des logements et la rénovation des logements pour une remise sur le marché locatif
- la Fondation du Patrimoine : elle attribue un label au patrimoine rural non protégé et visible depuis la voie publique, qui permet aux propriétaires de prétendre à des subventions et des déductions fiscales sur la totalité ou une partie des travaux qu'ils ont financés.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la mairie.

## REGLEMENTATION DES DISTANCES DE PLANTATION

- une haie mitoyenne est plantée sur la limite de propriété : Les frais de plantation, d'entretien et de remplacement éventuel des plans doivent être partagés entre les propriétaires.
- Une haie privative doit être plantée à l'intérieur de votre propriété. En fonction de la hauteur de la future haie, une distance avec la limite séparative doit être respectée.
- en bordure du domaine public :
  - chemin rural : la limitation est fixée par le maire. Vous devez respecter la visibilité et élaguer régulièrement les plantations
  - chemin départemental ou voie communale : plantation avec retrait minimum de 0,50m à partir de l'alignement
  - route départementale : retrait de 6 m pour les arbres et 2m pour les haies

**Nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme**

## *EVENEMENTS*



### *LES 104 ANS DE SARAH*

*Champagne et mignardises au programme pour fêter les 104ans de notre  
doyenne Sarah le 13 octobre*

## VŒUX 2017

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le 8 janvier en présence d'une nombreuse assistance. Des chèques-cadeaux ont été remis au plus petits, les seniors recevant un coffret garni.



*Partage convivial de la traditionnelle galette des rois*



*Une nombreuse assistance*



*Remise des chèques cadeaux*



*Un coffret pour les seniors*

## 11 NOVEMBRE

Un temps pluvieux et froid pour la cérémonie du 11 novembre de commémoration de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Une assistance parsemée mais très recueillie lors de l'appel aux morts.

Dans son discours, Le Maire a rappelé la création le 27 juillet 1917 du statut de « Pupille de la Nation ».

Victimes indirectes de la guerre, des centaines de milliers d'enfants se retrouvent en effet orphelins et grandiront seuls ou au sein de familles incomplètes marquées à jamais.



*Discours du Maire de Monplaisant*

Le Comité du Val de Nauze de l'ANACR et le Maire de Monplaisant ont procédé au dépôt des gerbes à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur.

La cérémonie fut suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité dans la salle de réunion de l'ancienne Mairie.





*Dépôt de gerbes au monument aux morts par l'ANACR et la Municipalité*

## LE COIN DES ASSOCIATIONS COMITE DES FETES

Tout d'abord, le comité des fêtes est fier de vous annoncer que le cercle des amis du mardi s'est agrandi. Il compte désormais plus de 30 adhérents. Les jeux de cartes, les travaux manuels sont leurs principales occupations sans oublier le petit goûter. Ses petites mains confectionnent différents objets qui sont mis en vente pour le marché de Noël de Siorac.

Les diverses manifestations du Comité des Fêtes pour 2017 ont rencontré un franc succès.

Les repas de Printemps et d'automne ont affiché complet et hélas des réservations de dernières minutes n'ont pu être honorées. Pensez donc à retenir vos repas assez tôt.

La bourse aux vêtements et le vide ta chambre deux petites manifestations appréciées par les exposants par leur convivialité et leur ambiance deviennent incontournables.

La 2ème édition de la Balade gourmande qui a déjà ses fidèles marcheurs, nous conforte dans sa continuité. Le vide grenier a aussi ses habitués, exposants et visiteurs. Le fameux « entre côte-frites » a également ses fins gourmets. Le temps clément a contribué à la réussite de cette journée.

La Fête du village perdure malgré une baisse de fréquentation. Elle propose différentes activités pour tout public, grands et petits passent une bonne journée. Le repas est également apprécié. 2018 sera les 10 d'existence du Comité des Fêtes, ce mois de juin sera plus festif. Nous vous attendons encore plus nombreux pour fêter cet événement avec nous.

Un grand merci à tous les bénévoles et à la municipalité pour la réussite de toutes ces manifestations.

Le Bureau :

|                    |   |
|--------------------|---|
| CHIES Séverin      | Président. Pour tout renseignement : 05 53 31 66 26 |
| VIALE Sabine       | Secrétaire  |
| ENSMINGER Sandrine | Trésorière  |

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**  
**DU COMITE DES FETES DE MONPLAISANT**  
**ANNEE 2018**

*4 mars Bourse aux vêtements*

*17 mars Repas de Printemps*

*3 juin Promenade Gourmande*

*24 juin Fête du village*

*19 août Vide-grenier*

*13 octobre Repas d'automne*

*11 novembre Vide ta chambre*

**MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUVELLE**  
**ANNEE 2018**



*Marche gourmande*



*Marche gourmande*



*Marche gourmande*



*Vide grenier*



*Vide ta chambre*



*Repas d'automne*

## LES AMIS DU MARDI

Les Amis du Mardi, de plus en plus nombreux, se retrouvent dans la salle de réunion de l'ancienne mairie, chaque semaine.

C'est plus d'une trentaine de personnes qui, dans une ambiance très conviviale, se retrouvent autour de parties de cartes endiablées, belotte principalement, de concentration intellectuelle pour les joueurs passionnés de scrabble tandis que les petites mains se concentrent sur des travaux de couture créatifs pour le marché de Noël.

Une opportunité pour rompre une éventuelle solitude, partager le traditionnel goûter et fêter les anniversaires.

Et que de souvenirs à partager d'une époque pas si lointaine que l'on pourrait le penser vu leur dynamisme et leur entrain.



*Participation au Marché de Noël de Siorac*

## LA BIBLIOTHEQUE

Suite au décès de son président, l'assemblée générale du 18 octobre a élu Mme Ginette Rougier Présidente.



*La nouvelle Présidente de la Bibliothèque, Mme Ginette ROUGIER  
et la trésorière-bibliothécaire*



*Quelques participants à l'Assemblée générale du 18 Octobre 2017*

La Bibliothèque de Monplaisant a organisé le 17 avril sa 1<sup>ère</sup> Bourse aux Livres dans la salle des Fêtes de la nouvelle mairie.



*Des lecteurs futurs acheteurs !!!*

En 2017, de généreux donateurs ont encore enrichi les étagères de la bibliothèque. Les adhérents peuvent effectuer leur choix parmi les 2 200 ouvrages mis à leur disposition, ainsi que parmi les livres et les documents sur les dernières guerres et la Résistance mis à disposition par l'ANACR.

\* \* \*

Le Salon des Ecrivains de Monplaisant a accueilli le 10 décembre 20 auteurs dans la salle des fêtes.

Malgré un temps très défavorable, plus d'une cinquantaine de visiteurs ont échangé avec les auteurs dans une ambiance très conviviale.

Merci à la Municipalité de Monplaisant et aux bénévoles qui ont fait de cette journée une grande réussite et un très fort moment de convivialité.



Parmi eux, un jeune écrivain de 17 ans, Lucas Gutierrez, qui présentait son premier livre, « L'enfant de la pénombre ».



*Lucas Gutierrez*



*Les écrivains du 3ème Salon des Ecrivains de Monplaisant*

## INFORMATIONS PRATIQUES

ADHESION : 10 euros par famille et par an.

HORAIRES: lundi et mercredi de 15H à 17H·mardi 14h à 17h.

Pour tout renseignement : Mme Marie-Claude RIBATET 06 17 22 63  
25

L'Assemblée Générale se tiendra le mercredi 17 janvier 2018 à 16 heures dans la salle de bibliothèque.

La 2ème Bourse aux Livres aura lieu le 2 avril 2018 à la salle des fêtes de Monplaisant.

Le 3ème Salon des Ecrivains se déroulera le 9 décembre 2018.

\* \* \*

*La Bibliothèque de Monplaisant vous  
présente ses meilleurs vœux pour 2018*



## A.N.A.C.R 2017

**Samedi 27 mai 2017**

Notre repas traditionnel eut lieu à 13h00 à la salle des fêtes de Monplaisant. Il clôturait la cérémonie que nous organisons chaque année à l'espace des martyrs de la résistance du Val de Nauze, mémorial de Fongauffier à Sagelat. Où l'ANACR avait fait dresser en 2012 le mégalithe de la résistance en mémoire de ceux qui sont morts pour la France.



Rappelons les principales missions de l'ANACR. Notre association, bien sûr, se doit d'honorer les partisans qui ont donné leur vie lors des heures bien sombres de la guerre et de l'occupation, de souligner le travail de celles et de ceux qui, courageusement, dans l'inquiétude et l'indécision de l'époque, ont fait le choix de s'opposer à la félonie. Elle a, aussi, à faire vivre le support des bases du **Conseil national de la Résistance**, fondé le 27 mai 1943,



et dont les principes ont permis de régénérer la République à la Libération. Sa mission pédagogique est de veiller à ce que la "peste brune", à nouveau, ne saccage pas la quiétude du monde civilisé.

**Lundi 23 Octobre 2017**

### **Kléber Ferret, un parcours d'exception.**



L'ANACR du Val de Nauze a salué le parcours de Kléber Ferret, qui naquit en 1932 à Carvès.

Kléber, qui n'a jamais su manquer à une quelconque cérémonie du devoir de mémoire, s'est largement impliqué dans le travail de l'ANACR, et, plusieurs fois, il fut amené à représenter l'association lors des cérémonies protocolaires.



Pendant plus d'un demi-siècle, Kléber fut la plume de l'Écho Dordogne. Il ne se mit jamais à l'informatique et c'est toujours en usant de plis manuscrits "hors sac" qu'il envoyait ses papiers. La nouvelle génération n'a jamais connu ces acheminements hors-sac. C'est peut-être un peu pour cela qu'un magnifique stylographe lui a été remis en cadeau par des amis, par ailleurs, se situant dans le lectorat de l'Écho.



On pouvait remarquer, lors de cette petite fête presque intime, la présence de Jean-Bernard Lalue, maire de Monplaisant, celle du maire de Belvès Christian Léothier et celle de Joël Eymet, premier maire-adjoint de Sagelat.



Nous remercions le conseil municipal d'accorder chaque année une subvention à notre association, pour nous aider à mener à bien nos actions de mémoire.

**Prévision des manifestations pour 2018**

- ★ **Année scolaire 2017/2018.** Projet de participation au concours de la résistance pour les classes de cm2 des écoles de Sagelat, et pour les élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges environnants. Le thème pour 2018 est "S'engager pour libérer la France". Il sera introduit par un film sur la résistance pendant la seconde guerre mondiale au cinéma du Buisson de Cadouin ;
- ★ **Vers le 16 mars 2018,** Commémoration au "Canadier" à 11 h 00 ;
- ★ **En février ou avril 2018,** Hommage aux victimes au Sablou ;
- ★ **Mardi 8 mai 2018,** Commémoration au monument aux morts de Belvès à 11 h 30 ;
- ★ **Dimanche 27 mai 2018,** Assemblée Générale, commémoration à l'espace des martyrs de la résistance du Val de Nauze au mémorial de Fongauffier. A 13h00 à la salle des fêtes de Monplaisant, notre traditionnel repas.
- ★ **Vers la mi-septembre 2018,** Journées du patrimoine, promenade sur les sentiers de la mémoire.

*Que tous vos vœux se réalisent  
Bonne et heureuse année 2018*







*Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique*